

# L'« art » de la fugue |

## Cairn.info

1Si le code civil français stipule que les mineurs ne peuvent pas « sans permission des père et mère, quitter la maison familiale [1][1]Article 371-3 du code civil. », les fugues ne constituent plus une infraction depuis 1935. C'est à cette date qu'a été promulgué un décret dépenalisant ce qui était alors nommé le « vagabondage des mineurs » et qui constituait, au début des années 1930, la deuxième infraction la plus relevée par les commissariats (Golliard, 2014). Pourtant, en l'absence de création d'alternatives éducatives, l'incarcération des fugueurs [2][2]Au moins dans l'attente d'être remis à leurs parents ou à une... a perduré dans les faits jusqu'à l'ordonnance de 1945 relative à l'enfance délinquante.

2Depuis une vingtaine d'années, les fugues sont à nouveau au cœur des débats sur la justice et l'enfermement des mineurs, en particulier depuis le moment où les centres éducatifs fermés (CEF) ont été créés en 2002. Les fugues hors de ces établissements sont relatées dans la presse (Mucchielli, 2005) et sont symptomatiques de la reconfiguration de la place de la contrainte dans le traitement de la délinquance des mineurs. Le modèle « protectionnel » édifié depuis l'ordonnance de 1945 a laissé la place à un paradigme davantage centré sur la responsabilisation des mineurs

(Milburn, Salas, 2009). Parallèlement aux établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM) ouverts depuis 2007 et aux quartiers réservés aux mineurs dans les maisons d'arrêt ou les établissements pour peines, des centres d'hébergement non carcéraux fondés sur la contrainte se sont multipliés depuis les années 1990. C'est singulièrement le cas des CEF, alternative à l'incarcération créée autour de la notion de fermeture juridique (Thomas, 2006) : les mineurs peuvent ainsi être incarcérés s'ils ne respectent pas les « conditions de leur placement », par exemple s'ils fuguent [3][3] La fugue d'un CEF ne constitue pas une évasion, sauf pour les... Bien que formellement interdites, les fugues de ces centres restent courantes. En tant que symboles d'un retour de la contrainte, voire de l'enfermement, dans la façon de traiter des jeunes délinquants, elles mettent à l'épreuve le professionnalisme du personnel éducatif : elles révèlent ses difficultés – et parfois son incapacité – à assurer et à assumer l'effectivité de cette contrainte (Sallée, 2013, 2016).

3 Du côté de l'expérience des jeunes, ces fugues des centres fermés prennent place dans un continuum de pratiques au sein de leur famille et des établissements de placement : ne pas rentrer à l'heure exigée, partir sans autorisation que l'on prévienne ou non et que la destination soit connue ou non. Ces fugues font parfois l'objet d'une déclaration auprès de la police et de la gendarmerie et le juge des enfants peut en être informé.

Si l'on s'en tient à cette définition large, les fugues sont singulièrement fréquentes chez les jeunes pris en charge par la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). En 2014, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) réalisait une étude sur la santé des jeunes pris en charge par la PJJ qui relevait que 22 % des garçons et 40 % des filles avaient fugué au moins une fois dans l'année [4][4] À titre de comparaison, cela ne concerne que 5 % des garçons et... (Choquet, Hassler, 2009). Comment expliquer cette surreprésentation des filles prises en charge par la PJJ [5][5] Selon les statistiques du ministère de la justice, les filles... ? Cet article se propose de répondre à cette interrogation en étudiant ce que ces jeunes filles en disent. Qu'appellent-elles une « fugue » ? Que disent-elles de ces expériences ? Quelle place occupent ces fugues dans leur parcours biographique ? Cet article s'intéressera aux dimensions genrées de l'expérience de la fugue en portant attention à la diversité des expériences juvéniles de ces jeunes filles par une approche multidimensionnelle et dynamique des rapports sociaux (Bilge, 2009 ; Juteau, 2010). Après avoir présenté leurs discours sur ces expériences, il montrera que les filles vivent moins les fugues comme des ruptures que comme une « pause » dans le contrôle exercé par les adultes qui en sont responsables et dont les regards portés sur leurs expérimentations sont façonnés par les rapports de genre (Löwy, Rouch, 2003).

## **Fuguer versus partir**

4L'examen des dossiers individuels des jeunes filles indique que le terme « fugue » est très souvent employé par le personnel éducatif et les psychologues dans les rapports destinés au juge ou dans les notes prises lors de l'activité quotidienne des services (notes de rendez-vous, comptes rendus d'incidents...). De leur côté, les jeunes filles rencontrées utilisent plus volontiers le terme « partir », voire « s'enfuir », pour décrire leur départ sans autorisation du domicile familial ou d'un établissement de prise en charge. Saadia (en CEF au moment de notre rencontre) retourne chez sa mère alors qu'elle a fugué du CEF : « Après, je me suis rendue chez ma mère. Et ma mère m'a dit : "Tu te rends, tu t'égares pas à la maison." Alors, du coup bah, je me suis réenfuie. »

## **Présentation de l'enquête et de la population enquêtée**

L'enquête a été réalisée entre 2014 et 2015 auprès de 31 jeunes filles âgées de 14 à 19 ans qui sont, ou ont été, prises en charge par la PJJ au titre de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante. Elles ont été rencontrées par l'intermédiaire de deux unités éducatives de milieu ouvert – c'est-à-dire des activités de jour – en milieu urbain et en milieu rural, un CEF et une maison d'arrêt.

Ces 31 jeunes femmes ont grandi en région parisienne ou en province, parfois dans des petites villes, et elles sont

toutes issues des classes populaires. La majorité d'entre elles ont 17 ans lors de notre rencontre. La plus jeune (14 ans) est en maison d'arrêt, tout comme les plus âgées qui sont parfois dans un quartier pour majeures. Les actes pour lesquels elles sont, ou seront jugées, sont similaires à ceux commis par les garçons de leur âge : vols, trafic de drogue, violences, y compris à l'égard de professionnels, actes de barbarie, agressions sexuelles, séquestrations, tentatives de meurtre, meurtres... Elles sont toutes consommatrices de substances psychoactives, que ce soit l'alcool, la cigarette, le cannabis ou d'autres drogues, et les actes commis peuvent être liés à cette consommation. Elles sont d'ailleurs nombreuses à cumuler différents types de délits, à l'image de Deborah qui résume son parcours ainsi : « Ah, les violences, stuprs, outrages, vols de voiture... Et tout ce qui s'ensuit. » Les entretiens réalisés, de type biographique, ont été complétés par une dizaine d'entretiens avec des professionnels prenant en charge les jeunes (personnels éducatifs, d'encadrement, de l'administration pénitentiaire...), une étude des dossiers individuels des jeunes filles disponibles dans les services et quelques observations ethnographiques de l'activité éducative. Du fait des difficultés d'accès au terrain, les filles uniquement prises en charge en milieu ouvert sont moins nombreuses dans cet échantillon.

Notons enfin que ces données ont été recueillies dans le cadre de la recherche « Analyse de la délinquance des filles mineures et de leur prise en charge », financée par la

mission Droit et justice, et menée conjointement avec Cindy Duhamel, doctorante en psychologie à l'université de Rouen au laboratoire Psychologie et neurosciences de la cognition et de l'affectivité (Psy-NCA), et Dominique Duprez, directeur de recherche au CNRS, Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP) [\*].

5 Les relations familiales sont régulièrement au cœur des discours sur les causes du départ. Placée depuis sa naissance, Zora (en CEF) fugue pour aller voir sa mère qui souffre de troubles psychiatriques et refuse de l'accueillir durant les week-ends. À l'inverse, en conflit violent avec son frère, Alice (en maison d'arrêt) a fait la demande d'un placement de protection de l'enfance lors d'une fugue : « Un soir, la police m'a retrouvée et je leur ai dit que je ne voulais pas rentrer chez moi. »



**CAIRN PRO**  
150 revues de psychologie,  
travail social et santé mentale

**ABONNEZ-VOUS**

6 Ces jeunes filles s'approprient toutefois le terme « fugue », utilisé par les professionnels, lorsqu'il s'agit de décrire les réactions institutionnelles à ces « départs ».

C'est tout particulièrement le cas lorsque, les parents ou les professionnels ayant déclaré une fugue à la police et à la gendarmerie, l'information est transmise au tribunal des enfants. Stéphanie (en milieu ouvert) explique : « J'ai fugué de chez ma mère. J'étais en fugue pendant trois mois. Après la police m'a retrouvée. Et ils m'ont mis en foyer. » Si les jeunes filles se disent « recherchées » en cas de déclaration de fugue, elles ont toutefois compris que les forces de l'ordre n'enquêtent pas sur leur disparition mais sur les délits commis durant la fugue : « Je ne pense pas qu'ils m'ont pas cherchée, hein... j'avais fait des délits [...]. Ils m'ont retrouvée pour ça [...]. Je me suis fait péter [6][6]Elle a été arrêtée par la police en flagrant délit. ! » (Sofia, en maison d'arrêt.)

7Les filles rencontrées ont bien saisi cette subtilité et elles adhèrent à cette hiérarchisation des normes. Pour elles, fuguer n'est qu'une petite « bêtise », pour reprendre un euphémisme souvent entendu durant notre enquête. C'est même le premier souvenir de déviance de Saadia : « J'en ai fait plein [des bêtises]. Je me rappelle pas ce que c'est. Ça devait être fuguer, ou un truc comme ça. » Elle explique son placement par les fugues qu'elle a faites : « Parce que je faisais que fuguer », indique-t-elle, ce qu'elle complètera ensuite par l'évocation de violences intrafamiliales. Les fugues font partie intégrante du parcours institutionnel de ces filles, qui se caractérise également par un plus long maintien en protection de l'enfance (Cardi, 2004). Selon Saadia, son parcours

commence par une fugue et continue d'être ponctué par des fugues progressivement plus longues et plus éloignées de son environnement familial : « Je suis partie à Biarritz, à Bayonne, à Montpellier, à Nice... À Juan-les-Pins, à Cannes », énumère-t-elle avec fierté. L'expérience de la fugue est donc en réalité une expérience récurrente de fugues, d'allers et de retours, et non un événement isolé – nous y reviendrons ultérieurement.

## **Partir pour élargir le champ des possibles**

8Mais alors comment commence-t-on à fuguer ? Issue d'un couple mixte séparé, Saadia a grandi dans un quartier populaire d'une grande ville de province. À l'entrée au collège, elle ne trouve plus sa place dans l'institution scolaire : « Être assise toute la journée, ça ne va pas du tout », précise-t-elle pour expliquer sa déscolarisation. Saadia aime être dans la rue : « J'aime bien être dehors. J'aime pas être enfermée. » Vers l'âge de 11 ans, elle fait la rencontre d'un groupe de garçons de son quartier qui sont un peu plus âgés qu'elle et avec qui elle partage le « même délire ». Et de préciser : « Moi je suis à fond dans l'alcool, à la base. Et le shit. » Au moment de notre entretien, elle est toujours en relation avec cette bande de copains. Elle n'oublie pas qu'ils lui ont été d'un grand secours quand son premier amour, de six ans plus âgé qu'elle, a raconté l'avoir « fait tourner [7][7]Ce terme



familier désigne un viol en réunion où la victime est... ». Ils ont défendu son honneur et la rumeur a fini par se tarir : « Ils ont dit que voilà, c'était pas vrai. Que j'étais pas comme ça, et tout. »

9 Cet appel de la rue, et des copains que l'on y retrouve, est un thème récurrent dans les entretiens. Dès le collège, la majorité des enquêtées rencontre un groupe de garçons au sein duquel elles prennent une place de « fille au milieu des garçons ». Seules, les jeunes ethnicisées par les professionnels comme « roumaines » – sans lien d'ailleurs avec l'hétérogénéité des origines qu'elles revendiquent – sont principalement socialisées dans des groupes féminins et n'ont que rarement des liens d'amitié en dehors de leur groupe d'origine très marqué par la non-mixité des relations. Les autres enquêtées sont protégées, mais aussi contrôlées (notamment en matière d'expérimentations affectives) par leur bande de copains, avec lesquels elles accèdent à la mobilité et au plaisir immédiat de la fête ou de la consommation d'alcool et de drogue en maintenant à distance, en partie, les assignations de genre (Duhamel *et al.*, 2016) :

« Ouais, je ne voulais pas rester là-bas. J'étais bien, euh, en liberté totale [...]. J'étais avec tous mes potes [...]. C'était l'été, j'ai rencontré plein de gens. »

(Élisa, en maison d'arrêt.)

« Bah, je sortais, j'allais en ville... des fois, j'allais chez

des copines, chez des copains... des trucs comme ça, je volais un peu et voilà, je fumais... J'allais dans mon ancien quartier. »

12Alors qu'elles sortent sans autorisation dans la journée, ce sont les sorties nocturnes qui suscitent les plus fortes désapprobations, *a fortiori* si elles ne rentrent pas dormir. En internat durant la semaine, Caroline vit dans un foyer de protection de l'enfance le week-end : « Ils ont vu que le week-end, ils me voyaient pas. Ils me voyaient la journée. » Dans la journée, elle peut être autorisée, sous certaines conditions, à sortir avec des amis. À l'inverse, les sorties sans adultes sont quasiment impossibles le soir : « Je ne pouvais pas sortir le soir. Quand il y avait la fête de la musique ou les trucs comme ça... rien du tout, ou alors avec les éducatrices. N'importe quoi ! » (Caroline, en milieu ouvert.)

13Parents et professionnels partagent la même inquiétude à propos de ces sorties de nuit sans adultes. Si les professionnels s'interposent rarement physiquement, certains parents ou frères recourent à la force pour intervenir, comme le frère d'Hana :

« Il sait que je traîne avec des garçons. Vu que j'habite dans un quartier, il paraît qu'on m'a vue avec untel, que j'suis une pute, que j'fume du shit, que j'suis droguée, que j'bois de l'alcool, que j'suis une alcoolique, que j'sors en boîte, donc j'suis une pétasse... Ses copains, ils vont tout le temps le voir, ils parlent de moi. "On a vu

ta sœur faire ça." Même si c'est faux, ils vont rajouter.  
Dans un quartier, ça parle vite. »

(Hana, en milieu ouvert.)

15Hana refuse de se voir dicter sa conduite par ce frère cadet qui ne fait pas l'objet des mêmes restrictions de sortie par leur mère. Comme ses amis, elle veut sortir et circuler librement malgré les assignations genrées qui s'imposent à elle. Pour sa famille, c'est en effet la protection de sa réputation de fille honorable, et par extension de celle de toute la famille, qui est en jeu dans la limitation de sa liberté de circulation. Dans la plupart des récits, le désir de rejoindre des copains est renforcé par une telle configuration des rapports de genre au sein de la famille : « Mais moi, au bout d'un moment, j'en ai eu marre de faire la maman, de changer les couches, les biberons, les machins, les devoirs, le ménage, tout ça. J'ai tout largué ! » (Shirley, en maison d'arrêt.)

16Partir sans autorisation est donc une tentative de résistance à l'imposition de décisions que les adultes, ou leurs frères, prennent pour elles au nom de leur âge et de leur sexe.

## **(É)prouver son autonomie**

17Si elles apprécient le plaisir immédiat de faire la fête et de circuler librement dans la rue durant leur fugue, l'enjeu semble donc dépasser ces activités à court terme. Le

départ est toutefois rarement programmé et la décision se prend au moment du conflit : « C'était sur un coup de tête, c'était même pas prévu » (Fanny, en CEF). Ce sont les présentations qu'elles font d'elles-mêmes durant les entretiens qui nous ont mise sur la piste de l'analyse d'une logique à plus long terme. Leurs récits sont en effet dominés par des discours sur leurs capacités à se « débrouiller seule », ou plus exactement sans les adultes qui les ont sous leur responsabilité.

« Là, ça, j'ai fait au moins quatre ans que je fugue, au total. Je me suis toujours démerdée toute seule, j'ai jamais eu besoin de personne [...], je me débrouille, mais c'est même pas une question. C'est tout le monde dans la vie se débrouille. Pourquoi ? Enfin, ok je suis mineure mais [...] tous les mineurs, à cette heure-ci, ils se débrouillent largement mieux que des adultes, moi je vous le dis, hein. »

(Jade, en maison d'arrêt.)

19De même, elles réfutent avec force les soupçons d'influence, voire de manipulation, par les personnes plus âgées, et surtout par les hommes de leur environnement. Saadia insiste sur sa responsabilité individuelle dans sa décision de fuguer, alors que ses éducateurs subodorent l'influence de son compagnon : « Bah, à ce qui paraît, oui... Mais c'est pas sa faute, hein, si je me suis barrée ! C'est pas avec lui au début... » Alexandra (en CEF) se défend également de cette représentation d'une fille sous influence à propos d'un vol avec violence commis avec

ses amis : « Personne ne m'a forcée. Personne ne m'a mis le couteau sous la gorge. Si j'avais pas envie, j'y allais pas. C'est moi qui ai décidé de les suivre tout le temps, tout le temps, tout le temps. »

20 Par la fugue, elles expérimentent de nouveaux possibles sans les adultes qui sont leurs responsables et elles entendent leur faire savoir ce qu'elles en pensent. En fonction des pratiques déviantes auxquelles elles ont été socialisées, chacune a sa technique. Saadia évoque longuement les moyens plus ou moins légaux qu'elle a employés pour obtenir les ressources nécessaires à sa fugue. Pour Saadia, c'est la vente de drogue, elle prend du haschich pour le revendre dans les centres-ville : « Bah, je pars pas... je pars équipée aussi ! » Samira, quant à elle, préfère les vols avec ruse car « la personne elle ne sait pas que c'est toi ».

21 Dans tous les cas, cela implique d'apprendre à examiner qui est en face de soi : un « client » ou un complice potentiel. « Tu regardes à la tête », conseille Saadia. Ce qu'elle illustre ensuite par le récit de sa rencontre avec un jeune homme dans une gare : « Mais c'était tranquille. Y'avait pas... Y'avait jamais de truc ambigu ou quoi, c'était tranquille », se sent-elle obligée de préciser. Puis de continuer :

« Je sais pas, c'était un peu un gogol en fait... Je sais pas comment dire. Un mec, euh... un bolos, quoi. Enfin, j'ai profité un peu [...]. Après, je sais que ça aurait pu

tomber sur n'importe qui, hein. Mais j'avais pas peur. [...] Bah, déjà, il me donne du shit, il me connaît pas. Il me fait boire, il me connaît pas. Il me demande si... Il veut bien me payer une bouteille, il me connaît pas. Après, je pensais qu'il avait des trucs derrière la tête, et même pas... Il m'a dit : "Si t'as faim, je te paye à manger..." Moi j'ai dit oui direct. »

23 Développer sa capacité à identifier les situations d'alerte est essentielle. Certaines jeunes filles reconnaissent l'avoir appris à leurs dépens. Saadia a été séquestrée et violée durant un mois par le petit ami d'une copine de foyer avec qui elle avait fugué. Sofia a été sauvée d'un viol dans un hall d'immeuble grâce à l'intervention d'un passant :

« Ça a commencé un jour que j'étais sortie du foyer avec une fille pour faire une soirée fume-picole [...] vers 9-10 ans. On était parties dans un hall d'immeuble, voilà, mais on n'aurait pas dû le faire là. Y'a des mecs qui se sont incrustés, ils étaient plus vieux, 16 ans environ, et y'en a un qui a essayé de me violer. »

25 Ces expériences, pourtant traumatisantes, sont réintégrées dans une présentation d'elles-mêmes comme des « aventurières » courageuses et ayant appris à se sortir de « mauvais pas ». Jade, rencontrée en maison d'arrêt, choisit le récit de sa fugue du CEF pour mettre en scène son agilité et son courage :

« Dans le fond où y a des grandes grilles, là, il y a un grand champ de vaches, là. Bah, j'ai sauté la grille [rires] [...] mais c'est galère hein, parce que tu sais y a des pics au-dessus, là. [...] J'ai voulu escalader, mon jean s'est croché dans un pic, parce que c'était des pics en haut, et ça a déchiré mon haut de pantalon, je suis tombée dans la boue sur le dos, je me suis fait trop mal [rires]. J'ai mis une minute à me relever. Après je suis partie [...], je me suis dit "je commence à prendre l'autoroute à pied". »

(Jade, en maison d'arrêt.)

27 Bien que ces jeunes filles se présentent comme des aventurières autonomes, leurs récits indiquent la présence de personnes et de lieux ressources. Lors de leurs premières fugues, elles préfèrent partir en groupe ou avec une jeune plus expérimentée : « Ma première fugue, c'était avec elle. C'était comme ma grande sœur. [...] Elle a un an de plus. Quand elle a été virée du foyer, j'ai tout fait pour être virée. » (Alexandra, en CEF.)

28 Elles cherchent une personne qui pourrait les héberger, comme Jade qui rejoint une amie dans son quartier :

« Il y a quelqu'un qui m'a pris en stop. Il m'a emmenée à la gare, et ce gars-là, bah... j'ai eu le temps d'appeler ma pote [...]. Je me suis pris une amende, après je suis allée rejoindre ma pote, elle m'a vue, elle m'a dit : "Oh mon Dieu, mais va prendre ta douche direct, tu

ressembles à rien !" Je lui ai dit : "En plus, tu sais, je devais traverser tout mon quartier, je me suis cachée parce que je voulais trop pas qu'on me voie comme ça, imagine !" »

(Jade, en maison d'arrêt.)

30 L'expérience de la fugue nécessite donc d'avoir les ressources pour trouver un squat, de l'argent, de l'aide... L'ancienneté d'une inscription territoriale dans un quartier populaire est à ce titre déterminante. Elle permet, par exemple, d'être en contact avec des copains d'enfance avec qui on se sent en sécurité : « Dans mon quartier, il n'y a pas de danger. Tout le monde me protège. »  
(Alexandra, en CEF.)

31 Cependant, toutes les jeunes filles ne disposent pas de ces ressources, en particulier celles qui ont été longtemps prises en charge par la protection de l'enfance. Leur ancrage territorial a souvent été empêché par des changements d'école, voire de ville, au gré des placements. Victime de violences intrafamiliales, Stéphanie est placée dès l'enfance. Fugueuse régulière, elle est renvoyée un temps chez sa mère. Elle quitte alors le domicile familial et dort trois mois seule dans les rues d'une petite ville de province. Sa sœur – qui vit dans une autre région et qui viendra ensuite la chercher – s'inquiète pour elle et lui indique l'adresse d'un ami : « De temps en temps, je dormais chez le meilleur ami de ma sœur, mais je ne pouvais pas rester. J'étais toute seule avec lui, j'avais



peur, un peu. » À une question posée sur les moyens trouvés pour s'alimenter, elle répond : « Bah, à ce moment-là, je voulais plus manger du tout. Quand ma sœur m'a récupérée, je tenais plus debout. Elle était obligée de couper ma viande et tout. J'avais plus de forces. » Après un séjour chez sa sœur, elle repart dans la rue, ne supportant plus d'être témoin des violences conjugales que celle-ci subit. De retour dans la rue, puis dans un foyer, Stéphanie rencontre alors son compagnon. Hébergée chez la mère de ce dernier, elle semble s'installer dans cette vie familiale et lorsque nous la rencontrons, elle vient d'apprendre qu'elle est enceinte.

32L'entrée dans la vie conjugale marque souvent, pour les jeunes filles rencontrées, la fin de la nécessité de rechercher les moyens de subvenir à leurs besoins. Pour elles, c'est à leur conjoint qu'il revient de gagner de l'argent, y compris quand elles avaient auparavant appris à se débrouiller seules, comme Saadia :

« Bah, dès que je me suis mis avec lui, dès que je fuguais du foyer, il me prenait [...], moi, je volais pas. C'est lui qui faisait. Après, quand il me laissait sortir, moi je volais [...], comme ça, quand je rentrais, je donnais de l'argent, mais après il pétait un plomb. »

34La mise en couple leur permet ainsi d'avoir accès à un statut et à une résidence, par exemple chez les parents du compagnon, mais elle signe aussi le retour des assignations genrées et, dans bien des cas, des violences

conjugales (Duhamel *et al.*, 2016). Shirley, rencontrée en maison d'arrêt, en a d'ailleurs pleinement conscience :

« J'ai voulu me décrocher du rôle de maman pour sortir avec un mec et faire une adolescence normale. Au final, je me suis retrouvée dans le rôle d'une femme battue, à la maison en train de faire la popote. Donc forcément... »

(Shirley, en maison d'arrêt.)

## **Partir et revenir : comment se referme la parenthèse ?**

36 Nous l'avons vu, l'expérience de la fugue est faite de la répétition de départs et de retours. Les jeunes filles rencontrées n'imaginent pas partir sans revenir, à l'exception de certaines jeunes filles ethnicisées comme « Roumaines » : « Je voulais avoir quelque chose [8] [8] Elle souhaitait accéder à un emploi ou à une formation.. Je n'ai rien eu, je suis partie. » (Tatiana, en maison d'arrêt.) Pour Tatiana, le foyer de protection de l'enfance est vécu comme non obligatoire, même sous mandat judiciaire. En un sens, ce point de vue est partagé par de nombreux professionnels qui n'envisagent pas que l'on puisse contraindre les jeunes Roumaines à respecter ce cadre. Le recours à de fausses identités est à ce titre mis en avant. C'est grâce à cette ruse que Natacha rentrera vivre dans sa famille sans être inquiétée.

Probablement du fait de leur plus forte marginalisation urbaine et sociale, les jeunes Roumaines sont les seules à rentrer définitivement auprès de leur famille durant leur fugue du foyer. Cela renforce alors *a posteriori* la représentation stéréotypée des professionnels selon laquelle les Roumaines seraient d'incorrigibles fugueuses, ce qui contribuerait d'ailleurs à leur surreprésentation dans la population carcérale (Duhamel *et al.*, 2016 ; Vuattoux, 2015).

37 Pour celles qui ne vont pas chez leurs parents durant la fugue du foyer, les interactions avec ces derniers, et surtout avec la mère, obéissent aux mêmes rituels de maintien du lien : essayer de les rassurer sur leur sécurité alors qu'ils tentent de les persuader de rentrer. Alexandra, dont la mère est handicapée, culpabilise à propos de l'inquiétude que son départ du foyer provoque : « Ma mère m'a appelée : "Si tu rentres pas, je me déplace, je vais te chercher partout..." Je vais pas la faire déplacer moi, en plus elle est en fauteuil. » Alice rend visite à sa mère mais sans aller à son domicile : « De temps en temps, j'allais la voir à son travail. Je lui disais que voilà, j'étais rentrée au foyer, alors que j'étais pas rentrée. »

38 Les échanges téléphoniques sont parfois source de réconfort, même si ces jeunes filles ne s'autorisent pas à tout raconter, pour ne pas inquiéter davantage. En outre, les récits du retour au foyer indiquent qu'elles ne vivent pas les fugues comme des ruptures mais bien comme des parenthèses. Pour Rachida, ce retour est évident, la fugue

presque anodine :

« Ma mère, elle m'appelle, elle me dit : "Qu'est-ce que t'as fait encore ? Bon il faut revenir. Quitte pas, ton éducatrice, elle t'attend au centre-ville." J'avais fait ce que j'avais à faire au quartier, et je retournais. »

40 Notons l'usage de l'imparfait qui suggère la fréquence de l'expérience du retour. Après avoir été renvoyée de plusieurs établissements de placement, Hana dit se sentir bien en établissement public d'insertion de la défense (EPIDE), établissement pour l'insertion dans l'emploi, mais elle ressent le besoin de sortir un peu le soir tout en veillant à ne pas être repérée : « Je me promène dans le coin donc ils ne remarquent pas trop. En fait, il y a un rassemblement à 17 h et à 20 h. J'peux donc rester dehors entre-temps. » Selon elle, cette pause lui permet de tenir ses engagements.

41 Même lorsqu'elles sont plus longues et au grand jour, les fugues sont vécues sur le mode de la parenthèse, plus que de la rupture définitive. Néanmoins, leur fréquence ne facilite pas l'accueil dans un établissement de prise en charge : « J'étais virée des foyers. Ils me trouvaient un foyer. Au bout de deux semaines, c'était fin de prise en charge. Du coup, je rentrais pas dans les foyers. »  
(Alexandra, en CEF.)

42 En effet, pour les professionnels, les jeunes ne peuvent pas mettre entre parenthèses leur prise en charge, qui

plus est lorsque celle-ci est sous mandat judiciaire. La fugue est un manquement grave car elle symbolise pour eux le refus d'un lien éducatif. Une professionnelle d'un CEF déclare à propos d'Amanda :

« On n'est pas tombés au bon moment. Elle est encore dans la toute-puissance, elle ne croit pas que ce qu'elle a fait c'est grave. [...] Elle n'est pas rentrée. Donc là, elle vit chez un monsieur, entre deux, elle va chez une copine, donc elle est pas dans la rue [...]. Non, elle a pas encore compris. »

(Une professionnelle de la PJJ exerçant en CEF.)

44 Cette jeune fille est ainsi renvoyée à sa responsabilité individuelle (« elle a pas encore compris »), sur laquelle les professionnels pensent avoir peu de prise (« on n'est pas tombés au bon moment »). Pourtant, Amanda parle aux éducateurs, y compris durant sa fugue, et ne cherche pas à éluder le conflit qui les oppose. La plupart des jeunes interviewées ne contournent pas discrètement les règles qui leur sont imposées. Bien au contraire, elles tentent de négocier une dérogation et, le cas échéant, affirment publiquement leur désaccord par des cris et des gestes violents. C'est ce que plusieurs professionnels rencontrés appellent les « explosions » des filles.

« Quand elles arrivent quelque part, ça explose et ça les fait exploser. [...] Les garçons, ils partent alors que les filles [...] restent un peu plus dans la structure tout

en la faisant exploser, tout en la remettant en cause. »

(Une professionnelle de la PJJ exerçant en milieu ouvert.)

46 Les filles s'opposeraient-elles plus longtemps et plus frontalement que les garçons ? Toujours est-il qu'elles font face à des réactions sociales différentes. Si la résistance à l'application de certaines règles n'est pas l'apanage des filles, l'interprétation qui en est faite serait différente. Une étude approfondie des dossiers a déjà révélé que les professionnels interprètent davantage ces « explosions » comme des comportements pathologiques, voire irrationnels (Bessin, Vuattoux, 2016).

47 Et si elles ne rompent pas pleinement le lien durant la fugue, pourquoi leur retour se solde-t-il le plus souvent par un renvoi ? La déviance serait-elle devenue trop grave pour pouvoir maintenir le lien éducatif ? Une hypothèse émerge des dossiers institutionnels des filles et des entretiens avec les professionnels. Leurs dossiers comportent de nombreuses références à leur sexualité, associée à l'évocation de leurs fugues, en particulier aux infections sexuellement transmissibles (IST), à la maternité et à la prostitution. Le rapport à destination du juge établi par les services de milieu ouvert avant le placement d'Amandine en CEF stipule ainsi : « Fugues fréquentes, même plusieurs mois [...], consommation de l'alcool et des stupéfiants, a des relations sexuelles non protégées. » Plus loin, les rédacteurs du rapport indiquent

qu'elle « dit à mi-mot » appartenir à un « réseau de prostitution » puis qu'elle « aurait été séquestrée et malmenée par des connaissances ». Et le volet santé précise : « Plusieurs MST mal soignées et pose d'un stérilet [9][9] Nos observations suggèrent, sans qu'il soit vraiment possible.... »

48 Du côté des professionnels de l'éducation, la grille d'analyse de la fugue comme « mise en danger de soi » domine. En Belgique, c'est d'ailleurs cette crainte de « l'escalade des mises en danger » durant les fugues qui inciterait la justice pénale à prendre en charge les filles fugueuses (Mazzocchetti, 2010). À l'inverse, en France, le traitement pénal de leurs actes est moins lié à leurs fugues qu'à la sanction de délits relevés comme violents (séquestrations, violences sur des professionnels, actes de barbarie...). La prise en charge éducative française est néanmoins imprégnée par cette logique de prévention des risques qui seraient vécus spécifiquement par les filles durant les fugues. On retrouve ici les effets de la « panique morale adulte » concernant les expérimentations sexuelles des jeunes et qui s'adresse inégalement à eux selon leur sexe (Bérard, Sallée, 2016). En un sens, familles et professionnels se rejoignent pour désapprouver ces expérimentations sexuelles, que ce soit au nom de la préservation de l'honneur familial ou dans une logique de prévention des risques sanitaires.

49 Enfin, si les éducatrices et les éducateurs semblent maîtriser les discours de prévention des IST et des

maternités précoces, ils ressentent un malaise à traiter des questions dites de « prostitution ». Les dossiers des filles évoquent pourtant régulièrement un « soupçon de prostitution », occultant d'ailleurs la diversité des échanges économique-sexuels (Tabet, 2005) dont les filles ont témoigné durant les entretiens. Les éducateurs préfèrent alors parfois mettre à distance les filles étiquetées et/ou occulter ces dimensions dans leur travail éducatif en les confiant aux soins de la psychologue ou du psychiatre, ce qui conduit d'ailleurs parfois à ne pas les reconnaître comme victimes de violences :

« Elles ont beaucoup de mal à s'ouvrir sur ces périodes-là. Parce que... Parce qu'elles ont dû faire des choses qu'elles-mêmes ne supportent pas. Ou dont elles ont honte ou... De la prostitution, ce genre de choses... Parce que dans la rue, quand on est une jeune fille de 15 ans, soit on tapine, soit est dans un gang de mecs et on devient le surhomme par rapport aux autres hommes en fait. [...] il y a tout un travail thérapeutique qui est mis en place avec la psychologue ou même avec la maison de l'adolescent, avec le psychiatre. »

## Conclusion

51En conclusion, le sens donné à la fugue par les jeunes filles rencontrées n'est pas à rechercher du côté de la rupture des liens. Certes, à travers les conflits et les



fugues, elles manifestent aux adultes leur opposition à l'égard des règles visant à limiter leur mobilité. Plus contrôlées et moins libres de circuler que les garçons de leur âge et de leur milieu social, les filles interrogées tentent de résister aux contraintes qui leur sont imposées au nom de leur âge et de leur sexe. En plus des délits qu'elles commettent, elles ne sont ni réservées ni dociles, et sont donc doublement déviantes, au regard de la loi et des normes de genre (Cardi, Pruvost, 2012).

52En « partant », pour reprendre leur terme, elles tentent d'élargir le champ des possibles en matière d'expérimentations amicales et amoureuses. Elles mettent à l'épreuve leurs capacités à « se débrouiller » seules, ou plus exactement à trouver dans leur environnement les ressources pour vivre. Elles ne disposent alors que de deux types de ressources : celles acquises au gré de leur socialisation déviante et/ou celles construites par une entrée dans la vie conjugale. Le paradoxe de cette dernière logique est qu'elle conduit à des formes de réassignation aux normes de genre (en particulier l'immobilité) dont elles avaient pourtant cherché à se défaire.

53Enfin, étudier ces expériences de fugue a permis de mettre au jour le décalage entre les représentations des jeunes et celles des professionnels. Alors que la fugue est vécue comme une parenthèse pour les filles, elle est le plus souvent sanctionnée institutionnellement par une rupture: le changement d'établissement d'hébergement.

Si les professionnels s'inquiètent pour ces jeunes filles durant leurs fugues, cette inquiétude contraste avec la faiblesse des outils dont ils disposent pour travailler, avec elles, sur ces expériences. On assiste alors à la reproduction de processus historiques du traitement de la délinquance des filles, en particulier leur pathologisation et leur mise à distance par les mécanismes de l'étiquetage lié au « soupçon de prostitution » (Blanchard, Niget, 2016). Ces expériences de fugue pourraient pourtant être au cœur du travail éducatif, au sens où elles révèlent les systèmes de contrainte qui façonnent leurs parcours de vie, les épreuves qu'elles traversent mais aussi les ressources qu'elles mettent en œuvre.